

<p>REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DES YVELINES</p>	<p>C.C.A.S. DE LA CELLE SAINT-CLOUD</p>	<p>La Celle Saint-Cloud </p>
<p><b>CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.</b></p>		<p><b>Délibération n° DEL24-08 Du jeudi 28 mars 2024</b></p>
<p>L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 28 mars 2024, à 17 heures 30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqués à domicile le 16 mars 2024, se sont réunis dans la salle des Commissions, sous la présidence de Sylvie d'ESTEVE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale.</p>		
<p>EN EXERCICE : 17 PRESENTS : 10 POUVOIRS : 4 VOTANTS : 14</p>	<p>POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0</p>	
<p><b>PRESENTS</b></p> <p>Madame Sylvie d'ESTEVE, Vice-Présidente du C.C.A.S. Mesdames et Messieurs : Benoît VIGNES, Dominique PAGES (<i>Maires-adjoints</i>). Mesdames et Messieurs : Birgit DOMINICI, Mohamed KASMI (<i>Conseillers municipaux</i>). Mesdames et Messieurs : Martine CHEVALIER, Agnes DEMODE, Benoît EYMARD, Jean-Baptiste JOUANNIC, Michèle VIERS (<i>Membres associatifs</i>).</p> <p><b>ABSENTS</b></p> <p>Monsieur Olivier DELAPORTE, Président du C.C.A.S. Madame Françoise ALBOUY, Conseiller municipal. Madame Marie-Pierre DELAIGUE, Conseiller municipal. Monsieur Jean-François THOMAS, Conseiller municipal Monsieur Yves de SAINTIGNON, Membre associatif. Madame Tatiana FAGOT, Membre associatif. Monsieur Xavier MARMIN, Membre associatif.</p> <p><b>PROCURATIONS</b></p> <p>Madame Françoise ALBOUY à Madame Birgit DOMINICI Madame Marie-Pierre DELAIGUE à Monsieur Mohamed KASMI Madame Tatiana FAGOT à Madame Sylvie d'ESTEVE. Monsieur Yves de SAINTIGNON à Madame Agnes DEMODE.</p>		
<p><b>Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET ANNEXE DU C.C.A.S. : RESIDENCE RENAISSANCE ET AFFECTATION DES RESULTATS</b></p>		
<p><i>Le Conseil d'Administration du C.C.A.S.,</i></p> <p>Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,</p> <p>Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,</p> <p>Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales,</p> <p>Considérant que Monsieur le Président était absent et a laissé la présidence à Madame Sylvie d'ESTEVE pour le vote du Compte Administratif de l'exercice 2023 du budget annexe de la résidence Renaissance,</p> <p><b>DÉCIDE</b> <i>À l'unanimité des membres présents et représentés,</i></p> <p><b>De procéder</b> à l'élection au scrutin public du Président pour le vote du Compte Administratif.</p> <p>Après avoir procédé à l'élection,</p> <p><b>DÉSIGNE</b> <i>À l'unanimité des membres présents et représentés,</i></p> <p>Madame Sylvie d'ESTEVE, en qualité de Président pour le vote du Compte Administratif.</p>		

Après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S.,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Approuve** le Compte Administratif 2023 de la résidence Renaissance qui peut se résumer de la façon suivante :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Excédent n-1 reporté	50 520,59 €
Recettes réalisées	620 755,41 €
<b>TOTAL RECETTES (A)</b>	<b>671 276,00 €</b>
Affectation de Résultat à l'investissement	- €
Dépenses réalisées	622 234,07 €
<b>TOTAL DEPENSES (B)</b>	<b>622 234,07 €</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (C=A-B)</b>	<b>49 041,93 €</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Recettes réalisées	104 529,25 €
Solde positif n-1 reporté	- €
<b>TOTAL RECETTES (D)</b>	<b>104 529,25 €</b>
Solde négatif n-1 reporté	- €
Dépenses réalisées	33 352,13 €
<b>TOTAL DES DEPENSES (E)</b>	<b>33 352,13 €</b>
<b>SOLDE D'INVESTISSEMENT (F=D-E)</b>	<b>71 177,12 €</b>

<b>SOLDE D'INVESTISSEMENT</b> corrigé suite à l'intégration l'intégration des dépôts et cautionnement issus du budget principal par opérations non budgétaires pour 27391,98€ »	<b>98 569,10 €</b>
---	--------------------

Restes à Réaliser - RECETTES (G)	- €
Restes à Réaliser - DEPENSES (H)	3 512,15 €
<b>SOLDE DES OPERATIONS REPORTEES (I=G-H)</b>	<b>-3 512,15 €</b>

<b>SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>95 056,95 €</b>
---	--------------------

<b>EXCEDENT NET GLOBAL</b>	<b>144 098,88 €</b>
----------------------------	---------------------

Reprise des résultats sur BP 2024

Sur le compte 001 (recettes d'Investissement)	98 569,10 €
Sur le compte 002 (recettes de fonctionnement)	49 041,93 €
Affectation au 1068	0,00 €

➤ **Affecte** totalement les résultats de fonctionnement 2023 à savoir :

- ✓ 49 041,93 € à la section de fonctionnement (nature 002) du Budget Primitif 2024 ;
- ✓ 98 569,10 € à la section d'investissement (nature 001) du Budget Primitif 2024.

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.*



Pour extrait conforme au Registre  
Le Président du C.C.A.S.

Olivier DELAPORTE  
Vice-Président de Versailles Grand Parc  
Maire

Accusé de réception en Préfecture  
078-267800480-20240328-DEL24-08-DE  
Date de télétransmission : 08/04/2024  
Date de réception en Préfecture : 08/04/2024  
Date de sa publication : 08/04/2024